

## **Communiqué de presse : le BCNUDH publie les principales tendances des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo pour le mois de septembre 2025**

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et analyse les tendances y relatives. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.*

1. Durant le mois de septembre 2025, le BCNUDH a documenté 619 violations et atteintes aux droits de l'homme dans l'ensemble de la RDC. La plupart de ces violations et atteintes, 64%, ont été enregistrées dans les provinces affectées par le conflit armé, le Nord Kivu (345 cas), Sud Kivu (121 cas) et l'Ituri (67 cas) étant les provinces les plus affectées. Les groupes armés ont été responsables de 74% des violations et atteintes documentés durant la période en revue, notamment le M23 avec 177 atteintes, les Wazalendo avec 72 atteintes, les ADF avec 46 atteintes et la CODECO avec 38 atteintes. En revanche, les agents de l'Etat ont été responsables de 24% des violations, principalement les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec 61 violations et la Police nationale congolaise (PNC) avec 60 violations.
2. En septembre 2025, le BCNUDH a documenté au moins 80 incidents de violences sexuelles liées au conflit (VSLC), affectant 201 victimes dans les provinces du Sud-Kivu (118), du Nord-Kivu (66) de l'Ituri (15) et du Tanganyika (deux). Les groupes armés demeurent les principaux responsables des violences sexuelles liées au conflit, représentant 88% des victimes documentées, soit 176. Parmi eux, le M23 est responsable de cas affectant 42 victimes, suivi de Wazalendo (28 victimes), des Twirwaneho avec 14 victimes, et de la CODECO (neuf victimes). Lors de la période en revue, le groupe armé étranger RED-Tabara a été le principal responsable des violences sexuelles avec 50 victimes (36 femmes, 11 filles et trois hommes). Quant aux acteurs étatiques, les FARDC demeurent les principaux responsables de VSLC avec 16 victimes, suivi par la PNC (trois victimes), l'ANR (une victime) et la Garde Républicaine (une victime). En outre, les forces armées étrangères ont été également responsables de violences sexuelles au cours de la période en revue. Ainsi, un militaire de la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) a été impliqué dans un cas de viol, tandis que des soldats de l'Uganda People's Defence Force (UPDF) ont été responsables du viol de deux femmes en Ituri et d'une fille à Beni au Nord Kivu.

3. En ce qui concerne l'exercice des libertés fondamentales, le BCNUDH a documenté 24 violations et atteintes aux droits y relatifs au cours du mois de septembre. Ces actes ont affecté 51 personnes, dont quatre femmes. Seize de ces violations ont été commises par des agents de l'État, notamment sept par les FARDC, six par la PNC et trois par des autorités administratives, coutumières ou des services de renseignements. Cinq violations ont été imputées au M23 et trois à des Wazalendo. Ces violations et atteintes ont été documentées au Sud-Kivu, avec 13 violations et atteintes, le Nord Kivu avec deux cas, le Haut-Katanga (deux cas), le Congo Central (deux cas), le Sud-Ubangi (deux cas), la ville de Kinshasa (deux cas) et la Tshopo (un cas).
4. En matière de protection individuelle, le BCNUDH a documenté 14 cas, au cours du mois de septembre 2025. Six de ces cas sont imputables à des agents de l'État, dont trois à la PNC et trois à des autorités administratives, coutumières et de services de renseignements. Six autres cas sont imputables à des éléments de groupes armés, notamment trois au M23 et trois aux Wazalendo et autres groupes Maï-Maï. Enfin, deux cas ont été commis par des auteurs non identifiés. A l'issue de l'examen de ces cas par le BCNUDH, 15 bénéficiaires, tous des hommes (neuf défenseurs des droits de l'homme et six journalistes), ont bénéficié d'un appui pour améliorer leur sécurité.
5. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, 20 poursuites judiciaires ont été initiées à l'encontre de 17 militaires des FARDC et trois membres des groupes armés par les tribunaux militaires durant la période en revue. Ces poursuites ont abouti à la condamnation de 19 personnes, dont 16 militaires des FARDC et trois membres des groupes armés, et à la décision d'acquittement d'un militaire FARDC. Par ailleurs, la peine capitale a été prononcée à l'encontre d'un civil, l'ancien Président de la République, Joseph Kabilé.
6. Au cours du mois de septembre le BCNUDH a organisé 17 sessions de formation et de sensibilisation à travers le pays. Ces activités ont réuni 829 personnes dont 158 femmes et ont ciblé des membres d'organisations de la société civile, des défenseurs des droits humains, des magistrats ainsi que des membres des forces de défense et de sécurité congolaises.

**Pour toute information supplémentaire**

Quartier général de la MONUSCO, 12 Avenue des aviateurs, Kinshasa – Gombe PO. Box 8811, République démocratique du Congo

Téléphone : +243 (0) 818 907 241 / +243 (0) 997 068 200 | Mail : monusco-jhro-drc@un.org | Web : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)